

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2022 – 06 : SDH – Prorogation du bail – Bâtiments Champrond

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, OUGIER Isabelle, MAYET Christelle, DUSSERT Sandrine

Étaient absents et excusés : DUSSERT Cédric

Pouvoirs : DUSSERT Cédric donne pouvoir à Camille JOUFFREY

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail à construction consenti le 28 septembre 1992 entre la SDH et la Mairie arrive à terme le 28 octobre 2032.

Compte tenu des travaux de rénovation réalisés par la SDH sur les bâtiments de Champrond, isolation par l'extérieur, changement des menuiseries, portes d'entrée et de garage, il est proposé de proroger la durée de bail de 17 ans afin de satisfaire à leurs obligations et couvrir tout imprévu éventuel. Il prendra fin le 28 octobre 2049. Les frais d'avenant aux formalités de prorogation du bail seront intégralement pris en charge par la SDH.

L'avenant est rédigé par le service foncier de la SDH en lien avec Maître GRIBAUDE, notaire à Grenoble.

Toutes les charges, clauses et conditions non modifiées aux présentes continueront à s'appliquer conformément aux stipulations dudit bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la prorogation de 17 ans du bail emphytéotique de SDH qui prendra fin le 28 octobre 2049
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant établi par le service foncier de la SDH en lien avec Maître GRIBAUDE, notaire à Grenoble

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

